



**Saint-Félicien**  
naturellement

## Appel d'offre

EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE  
PRO-SHOP AU CENTRE RÉCRÉATIF  
MARIANNE ST-GELAIS

AOÛT 2025

1209, boul. du Sacré-Cœur  
Case postale 7000  
Saint-Félicien (Québec)  
G8K 2R5

 418 679-2100  
 418 679-1449  
 [info@ville.stfelicien.qc.ca](mailto:info@ville.stfelicien.qc.ca)  
 [ville.stfelicien.qc.ca](http://ville.stfelicien.qc.ca)



## **1. CONTEXTE ET OBJETIF**

La Ville de Saint-Félicien désire obtenir les services d'un fournisseur qualifié pour opérer une boutique pro-shop au sein de son Centre récréatif Marianne St-Gelais. Ce service vise à offrir aux usagers de l'aréna un accès à des services d'aiguisage et à des équipements sportifs de qualité.

Le fournisseur retenu devra :

- Offrir les services d'aiguisage de patins (hockey et patinage artistique).
- Offrir les services de réparation d'équipement.
- Vendre des équipements et accessoires destiné, au hockey, au patinage artistique et au patinage de vitesse.
- Maintenir un horaire de service adapté à la clientèle de l'aréna.

## **2. DESCRIPTION DU LOCAL MIS À DISPOSITION**

Le local est situé dans l'aréna et sa superficie est de 384 pi<sup>2</sup>. Électricité, chauffage et internet sont inclus. Le fournisseur pourra adapter l'aménagement, sous approbation municipale.

## **3. DURÉE DU CONTRAT**

Durée initiale : 2 ans à compter du 15 septembre.

Renouvelable selon les conditions et à la satisfaction des deux parties.

## **4. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR**

- Fournir et entretenir ses équipements (ex. machine à aiguiser).
- Embaucher et gérer son personnel.
- Définir et respecter un horaire de service adapté aux activités de l'aréna.
- Maintenir un inventaire adéquat et des prix concurrentiels.
- Détenir les assurances locataires (responsabilité civile, assurance des biens).
- Respecter toutes les lois, normes et règlements applicables.

## **5. OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- Mettre le local à la disposition selon les modalités prévues.
- Fournir les services essentiels (chauffage, électricité, internet, entretien général de l'aréna).

## **6. CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les propositions seront évaluées selon la grille d'analyse jointe.

## **7. PRÉSENTATION DES PROPOSITION**

Chaque proposition doit comprendre :

1. Présentation de l'entreprise et les expériences similaires
2. Description des services offerts et équipements disponibles
3. Heures d'ouverture proposées de la boutique, adapté aux activités de l'aréna
4. Plan d'exploitation et gestion (ressources humaines, organisation)
5. Proposition financière (loyer, partage de revenus ou autres modalités)

## **8. DÉPÔT DES PROPOSITION**

Date limite : Jeudi 4 septembre à 12h00

Dépôt : Ville de Saint-Félicien / Direction générale, 3<sup>e</sup> étage  
1209, boulevard du Sacré-Cœur, CP 7000  
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R5

Transmission électronique acceptée à l'adresse suivante :

[dany.coude@ville.stfelicien.qc.ca](mailto:dany.coude@ville.stfelicien.qc.ca)

## **9. RENSEIGNEMENT**

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Dany Coudé, directeur-général  
418 679-2100 poste 2223  
[dany.coude@ville.stfelicien.qc.ca](mailto:dany.coude@ville.stfelicien.qc.ca)

### GRILLE D'ANALYSE DES PROPOSITIONS

<b>Critère</b>	<b>Pondération</b>	<b>Note maximale</b>	<b>Note obtenue</b>	<b>Résultat pondéré</b>
Expérience et expertise du fournisseur (ex. Nombre d'années)	30 %	30		
Diversité, variété et pertinence des services proposés	20 %	20		
Horaire proposé et disponibilité du service	30 %	30		
Proposition financière/Loyer	20 %	20		
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100</b>		